

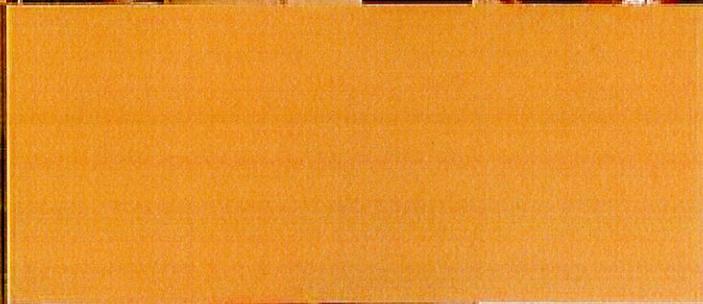
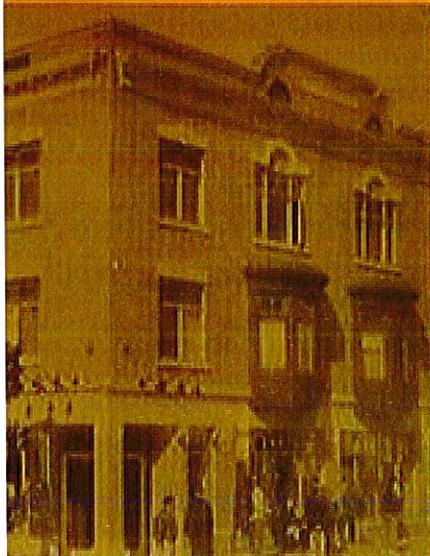
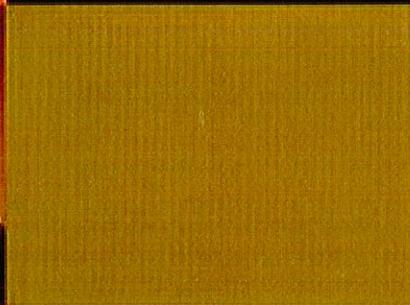
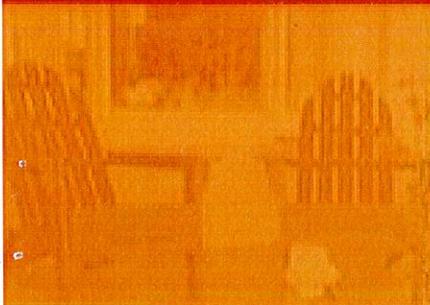


CONSEIL DE QUARTIER  
DE SAINT-SACREMENT

RAPPORT ANNUEL 2015

# Mon quartier

j'y vis... j'y vois!



CONSEIL DE QUARTIER



## Table des matières

<b>MOT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....</b>	<b>3</b>
1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	5
1.1 Composition au 31 décembre 2015.....	5
1.2 Fonctionnement.....	5
2 LES PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS.....	6
2.1 Connaissance du quartier.....	6
2.1.1 Projet de mobilité durable.....	6
2.1.2 Bilan du plan directeur de 2001.....	8
2.1.3 Rédaction de la brochure « Histoire de raconter » sur le quartier.....	8
2.1.4 Page Facebook et conservation des documents du conseil.....	9
2.2 Aménagement du territoire.....	9
2.2.1 Favoriser un développement en harmonie avec les caractéristiques actuelles du quartier qui encourage la mixité et augmente la présence de ménages et de familles avec de jeunes enfants.....	9
2.2.2 Promouvoir l'adoption d'un plan de verdissement et de lutte contre les îlots de chaleur.....	10
2.2.3 Assurer le suivi du plan de mobilité durable.....	12
2.2.4 Réflexions et actions autour des projets : îlot Belvédère, coteau Sainte-Geneviève, les petits boisés, PPU pour le pôle urbain Belvédère.....	12
1. Collecte des besoins, en ligne.....	14
2.Élaboration du projet de PPU et de la réglementation.....	14
3. Consultations publiques.....	14
2.3 Circulation et stationnement.....	14
2.3.1 Participer à toutes les étapes du projet de la piste cyclable.....	14
2.3.2 Favoriser les initiatives citoyennes visant des déplacements sécuritaires pour toutes les catégories d'utilisateurs (piétons, vélos, autos, autobus et véhicules de services) ..	16
2.4 Visibilité et actions communautaires du conseil de quartier.....	17
2.4.1 Réalisation d'une œuvre d'art pour le Centre communautaire Saint-Sacrement.....	17
2.4.2 Dénomination du Centre communautaire Saint-Sacrement.....	17
2.4.3 Participation des membres du conseil aux événements du quartier.....	18
2.4.4 Les « Rendez-vous d'août ».....	19
3 LES PARTENARIATS.....	19
3.1 Connaissance du quartier.....	19
4 LES ÉTATS FINANCIERS.....	20
<b>ANNEXE 1.....</b>	<b>21</b>
<b>ANNEXE 2.....</b>	<b>23</b>



## **Mot du conseil d'administration**

Les membres du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement sont heureux de vous présenter le Rapport annuel 2015. Ce rapport rend compte des différents travaux réalisés pour répondre à la mission du conseil et atteindre ainsi les objectifs du plan d'action révisé au début de l'année 2015.

Nos objectifs tournent autour de quatre grands thèmes : connaissance et vision du développement du quartier; aménagement du territoire; circulation et stationnement; visibilité et actions du conseil. Ces thèmes seront abordés dans le présent rapport pour faire connaître l'état d'avancement des travaux du conseil.

Le conseil désire tout d'abord remercier les citoyennes et les citoyens qui se sont déplacés pour participer aux réunions, aux différentes assemblées et aux soirées d'information. Ils ont contribué, par leurs propos, à la bonification des solutions envisagées pour promouvoir le développement de notre quartier et améliorer la qualité de vie des résidents. Nous voulons également remercier celles et ceux qui nous ont sensibilisés aux divers problèmes vécus au sein même du quartier. Cette année, le conseil d'administration du conseil de quartier a retenu les services de M. Sébastien Gagnon et Mme Jocelyne Séguin, pour la rédaction des procès-verbaux. Nous tenons à les remercier pour le professionnalisme qui transparaît dans les comptes rendus des délibérations du conseil.

Le conseil d'administration veut souligner le travail efficace de madame Anne Pelletier, qui a remplacé madame Marie Lagier, comme conseillère en consultations publiques, et qui a rendu possible la coordination et le suivi des travaux du conseil de quartier, depuis septembre 2015. Nos remerciements s'adressent aussi à monsieur Yvon Bussières, conseiller municipal, qui, par sa participation régulière aux assemblées, a contribué à l'avancement de nos travaux. Enfin, un dernier clin d'œil à madame Stéphanie Hervouet et à madame Marie-France Jacques, qui ont quitté ou terminé leur mandat au conseil pendant l'année 2015. Merci pour leur engagement et leur contribution aux travaux du conseil.



## 1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 1.1 Composition au 31 décembre 2015

#### *Membres avec droit de vote :*

M <sup>me</sup> Danièle Grondines	Présidente
M. Gabriel Clairét	Vice-président
M. Pedro-Nel Marquez Patio	Trésorier
M. Kevin Bouchard	Administrateur
M <sup>me</sup> Izabel Amaral	Administratrice
M. Jean-François Bélanger	Administrateur
M. Yvan Lajoie	Administrateur coopté

#### *Membre sans droit de vote :*

M. Yvon Bussières	Conseiller municipal, district de Montcalm–Saint-Sacrement
-------------------	--

### 1.2 Fonctionnement

Le conseil d'administration a tenu 10 assemblées ordinaires en plus de l'assemblée annuelle, le 22 avril 2015. La participation citoyenne s'est aussi manifestée dans des dossiers tels que : la conformité au règlement de la maison de chambres, du 1165, chemin Sainte-Foy; les problèmes de sécurité et de circulation aux environs de l'École internationale de Saint-Sacrement, de l'Institut Saint-Joseph, du collège Stanislas ainsi qu'au Domaine de Bellevue; la formation d'un comité sur la mobilité durable; la mise sur pied d'un comité de surveillance sur le programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le pôle urbain Belvédère ainsi que d'un comité sur la protection de la forêt urbaine.

De plus, le conseil d'administration a participé à trois consultations publiques sur : 1) le changement de zonage de la zone 160 11 HB (située à l'est de l'avenue Émile-Côté, au Sud du boulevard de l'Entente, à l'ouest de l'avenue Marguerite-Bourgeoys et au nord du chemin Sainte-Foy) - pour s'assurer de la conformité d'un immeuble, sis au 1515, rue Garnier, qui dérogeait au règlement; 2) un projet immobilier qui ne respectait pas les plans déposés relativement à un pourcentage exigé de 5% d'aire verte; il s'agit d'un immeuble de 8 condominiums, sis au 820, avenue Marguerite-Bourgeoys, sur le lot 1 737 114; 3) la permission d'occupation, sur le lot 1 303 983, d'une maison de chambres, sise au 1165, chemin Sainte-Foy, quartier Saint-Sacrement. Finalement, le 7 avril 2016, une rencontre sur la sécurité routière a eu lieu entre des représentants de la Ville de Québec et de l'organisme de participation des parents (OPP) de l'École internationale de Saint-Sacrement et des membres du conseil de quartier de Saint-Sacrement.

Toutes les rencontres du conseil d'administration se sont déroulées au centre communautaire du quartier Saint-Sacrement, au 1360, boulevard de l'Entente. Rappelons que les séances du conseil de quartier sont publiques. De plus, sur le site Internet de la Ville de Québec, on trouve un onglet qui permet d'obtenir les informations relatives au conseil, ainsi que les documents reliés à son fonctionnement (ordres du jour, procès-verbaux, mémoires, plans d'action, etc.) Par ailleurs, la page *Facebook* du conseil fournit plusieurs informations sur le conseil ainsi que sur les différents événements qui se déroulent dans le quartier : les Fêtes du quartier, le « Rendez-vous d'août », etc. Enfin, un avis public est distribué de porte en porte pour informer les citoyens de la tenue des consultations publiques et pour annoncer l'assemblée générale annuelle du conseil.

Le conseil de quartier a apporté sa collaboration à divers comités de citoyens, dont ceux portant sur la mobilité durable, la protection de la forêt urbaine et le PPU pour le pôle urbain Belvédère. Ces comités ont été formés pour favoriser une collaboration plus étroite avec la Ville de Québec et s'assurer que les actions du conseil puissent mieux s'harmoniser avec les objectifs et les plans d'action de l'administration municipale.

## **2 LES PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS**

### **2.1 *Connaissance du quartier***

#### **2.1.1 *Projet de mobilité durable***

En mars 2015, les membres du conseil d'administration ont adopté une résolution visant à créer un comité sur la mobilité durable. La formation de ce comité constituait une réponse à trois revendications successives de la part de résidents du quartier, au début de 2015, et voulait donner suite au Plan de développement durable de la Ville de Québec de 2011.

Ce comité est constitué de citoyens engagés qui souhaitent travailler à l'identification des besoins des résidents concernant la mobilité durable dans le quartier. Le projet élaboré par le comité, qui prend la forme d'un Plan de mobilité durable, vise à favoriser une mobilité pratique, peu polluante, respectueuse de l'environnement et du cadre de vie des citoyens. Il s'inspire du concept de « l'éco mobilité », lequel repose sur l'application et le développement de principes d'organisation et de technologies. Le but visé est d'encourager et de faciliter des modes de déplacements alternatifs, tels que la marche, le vélo, les transports en commun et de veiller à la réduction des émissions de polluants et de gaz à effets de serre.

Les objectifs et les étapes du Plan de mobilité durable du quartier Saint-Sacrement sont les suivants :

Objectif 1 :

- Dresser un portrait de l'offre en transports basée sur les données actuelles de la Ville de Québec et d'autres organismes (hiérarchie routière du quartier, aménagements piétonniers et cyclistes, dessertes en transports en commun, offres en auto partage et en stationnements).

Objectif 2 :

- Dresser un portrait des habitudes et des besoins de déplacements des résidents du quartier et des lieux d'origine des travailleurs.
- Effectuer un sondage sur les besoins en déplacements des citoyens et usagers du quartier, selon des groupes cibles (écoles et cégeps, hôpitaux et institutions, commerçants, personnes âgées, résidents).
- Organiser une collecte d'informations par groupes de discussion sur les déplacements des citoyens et usagers du quartier.

Objectif 3 :

- Identifier les principaux lieux générateurs d'insécurité : portrait des lieux accidentogènes pour les piétons et les cyclistes, selon les données actuelles et celles recueillies lors des consultations des groupes cibles.
- Effectuer des marches de repérage et réaliser un plan piétonnier actif et sécuritaire.

Objectif 4 :

- Proposer des améliorations et faire des recommandations pour une mobilité durable en fonction des besoins identifiés.
- Effectuer des consultations auprès des citoyens du quartier et des groupes ciblés sur les orientations et recommandations proposées.
- Entreprendre des consultations auprès des représentants de la Ville sur ces propositions et recommandations.
- Rédiger le rapport final et présenter ce rapport au conseil de quartier de Saint-Sacrement.

Le comité est formé de 8 citoyens engagés, qui tiennent des réunions mensuelles, avec ordre du jour et procès-verbaux à l'appui. Le calendrier de projet a été suivi fidèlement depuis sa formation en mars 2015. Le comité en est actuellement à l'analyse des besoins identifiés lors des groupes de discussions effectués auprès des groupes ciblés : commerçants, institutions, écoliers, étudiants, travailleurs, aînés, retraités et résidents.

### **2.1.2 Bilan du plan directeur de 2001**

En 2015, il n'y a pas eu d'actions prises par la Ville de Québec pour actualiser le plan directeur du quartier. On se souviendra que, malgré les travaux réalisés par le groupe de travail au cours de l'année 2012-2013 pour identifier des pistes d'actions destinées à l'adoption d'un nouveau plan directeur, ces travaux ne se sont pas poursuivis pendant l'année 2014 et 2015, étant donné l'incertitude des dirigeants de la Ville en ce qui concerne la formule à adopter pour une refonte des plans directeurs de quartiers. Par ailleurs, ce sujet demeure d'intérêt pour les membres du conseil de quartier de Saint-Sacrement qui désirent un développement cohérent et durable de leur quartier. Les enjeux identifiés précédemment portaient sur le patrimoine végétal, le patrimoine bâti, l'équilibre démographique, les déplacements et la vie économique et culturelle.

Le conseil de quartier demeure ouvert à une future collaboration avec la Ville de Québec pour l'élaboration d'un plan concernant le développement harmonieux du quartier Saint-Sacrement.

### **2.1.3 Rédaction de la brochure « Histoire de raconter » sur le quartier**

Après le départ de l'administratrice responsable de ce dossier, à l'automne 2015, le projet de rédaction de la brochure « Histoire de raconter », a été confié à un nouvel administrateur se poursuivra en 2016. On se souviendra que des membres du conseil de quartier de Saint-Sacrement avaient effectué des démarches, à l'automne 2014, auprès du conseil de quartier Montcalm, afin d'obtenir des renseignements sur la planification et les coûts liés à la publication de la brochure que le quartier Montcalm avait réalisée. Ce projet pourrait répondre à l'un des éléments importants du plan d'action du conseil relatif à la conservation et à la mise en valeur du riche patrimoine du quartier Saint-Sacrement. En mettant à profit les renseignements fournis lors d'une présentation sur le patrimoine architectural du quartier, par monsieur Martin Dubois, architecte, le 16 mars 2014, de même que les connaissances des membres anciens et actuels du conseil, il a été envisagé de mettre sur pied un comité pour coordonner le travail. En 2016, le responsable du dossier au conseil mettra la priorité sur la recherche de financement de la part de la Ville de Québec ainsi qu'auprès des organismes du quartier.

### **2.1.4 Page Facebook et conservation des documents du conseil**

Afin d'améliorer ses communications avec les résidents du quartier, le conseil a entrepris de réactiver sa page *Facebook*, à la fin de l'année 2015. Ce moyen de communication sera donc utilisé en 2016 pour annoncer diverses activités du conseil, dont les assemblées du conseil d'administration, l'assemblée générale annuelle ou toute autre rencontre publique. La page *Facebook* permettra, en outre, d'informer les citoyens du quartier des principaux dossiers qui font l'objet des travaux du conseil, et pourra même servir d'instrument de consultation. Toutefois, pour éviter tout risque d'erreurs (publications d'informations erronées ou non suffisamment vérifiées, confidentielles, partielles, etc.), le conseil d'administration pourrait adopter, en 2016, des lignes directrices sur l'utilisation appropriée de la page *Facebook*.

Le conseil d'administration a voulu se doter d'un espace informatique partagé, en ligne, afin de faciliter le travail à distance entre ses membres. Un administrateur a donc créé un dossier d'accueil, via *Dropbox*, qui est partagé entre les membres du conseil d'administration. Cet outil devrait aussi faciliter et encourager la conservation des documents relatifs aux travaux du conseil de quartier.

## **2.2 Aménagement du territoire**

### **2.2.1 Favoriser un développement en harmonie avec les caractéristiques actuelles du quartier qui encourage la mixité et augmente la présence de ménages et de familles avec de jeunes enfants**

Les préoccupations du conseil de quartier, qui avaient été identifiées en 2013 par un groupe de travail, sont toujours très présentes dans les dossiers énumérés ci-dessous et qui font l'objet des travaux du conseil :

- Le patrimoine bâti auquel on doit accorder une attention particulière
- Le couvert végétal d'arbres matures et constitutifs de la personnalité du quartier
- L'aménagement du coteau Sainte-Geneviève
- La préservation du riche écosystème de la falaise
- Le déséquilibre démographique
- La densification peu régulée dans un quartier jugé « assez dense »
- Le contrôle de la circulation automobile
- Le développement des transports alternatifs et actifs et la croissance de la vitalité économique du quartier

### **2.2.2 Promouvoir l'adoption d'un plan de verdissement et de lutte contre les îlots de chaleur**

La Ville de Québec, après avoir présenté sa « Vision de la protection et de la mise en valeur de la forêt urbaine » dans le document « Place aux arbres » le 4 décembre 2015, a invité les citoyens à commenter cette vision et à proposer de nouvelles pistes d'actions. C'est dans ce contexte que le conseil de quartier de Saint-Sacrement, avec la collaboration du conseil de quartier Montcalm, a rédigé un mémoire sur la forêt urbaine à Québec.

Mentionnons que plusieurs universitaires et des organismes préoccupés du développement de la forêt urbaine à Québec ont donné leur appui au mémoire du conseil de quartier de Saint-Sacrement. De plus, l'organisme Québec Arbres a publié un mémoire en réponse à la demande de consultation de la Ville, dans lequel il fait huit recommandations qui rejoignent celles du conseil.

L'intérêt du conseil de quartier de Saint-Sacrement pour cette initiative résulte d'un souci permanent de maintenir le verdissement comme un des caractères distinctifs de notre quartier. Pour cela, le conseil souhaite que l'on accroisse non seulement le nombre d'arbres qui font la richesse du quartier, mais que l'on assure également une surveillance étroite de l'état de santé de chacun des arbres du quartier et que l'on instaure un programme de plantation d'arbres matures dans l'environnement des arbres atteints de maladies ou très vieux. Le but est de s'assurer d'un renouvellement continu de la forêt urbaine, à la fois pour les résidents du quartier, mais également pour les générations futures dans la perspective d'un développement durable du territoire de la ville de Québec.

Ajoutons à ces préoccupations du conseil qui visent à assurer la qualité des arbres dans les secteurs habités, le désir de mettre en valeur le coteau Sainte-Geneviève, un joyau de notre patrimoine forestier à Québec. Le coteau se prolonge d'ailleurs de façon continue dans les quartiers Montcalm et Saint-Jean-Baptiste. En surplombant la falaise, à la limite des secteurs de la Haute-Ville et de la Basse-Ville, le coteau joue certainement le rôle d'une barrière végétale extrêmement efficace pour retenir une grande partie de l'eau qui, lors des pluies intenses, irait inonder les quartiers de la Basse-Ville de Québec.

Il serait cependant injuste de comparer la situation de la forêt urbaine dans le quartier Saint-Sacrement à celle des quartiers centraux, où le manque d'espaces verts est particulièrement aigu, sous le prétexte fallacieux qu'il demeure ouvert à une plus forte densification urbaine. Malgré son couvert végétal enviable sous certains aspects, il n'en demeure pas moins que le quartier Saint-Sacrement a subi, au fil des ans, de nombreuses transformations qui risqueraient, si rien n'est fait pour corriger la situation, de lui faire perdre une bonne partie de ses attraits. En effet, pour obtenir une densification de plus en

plus grande du quartier, les promoteurs ont souvent atteint et même dépassé les limites du raisonnable. Il en est résulté, par exemple sur la rue Barrin, en 2014 la perte de plusieurs arbres matures, alors que l'on aurait pu conserver presque tous ces arbres si l'on avait modifié un peu le plan architectural.

Par ailleurs, les arbres coupés lors de la mise en œuvre du projet Les Allées de Bellevue et lors de la construction de l'avenue de Vimy, n'ont été remplacés que par des arbres d'un très petit diamètre, dont l'indice de canopée est pratiquement nul.

Rappelons en outre que la pollution atmosphérique à Québec, selon l'organisme Québec Arbres, est responsable de plus de 300 décès prématurés par an et de plus de 500 000 jours de symptômes respiratoires aigus par an dans la communauté urbaine de Québec. De nombreuses études scientifiques ont démontré qu'en captant les polluants atmosphériques, les arbres urbains protègent les citoyens contre les maladies cardio-vasculaires et respiratoires.

Au moment où les dirigeants de différents pays tentent de trouver des solutions pour lutter contre les changements climatiques, les arbres semblent constituer l'une des armes les plus efficaces dont une municipalité dispose pour atténuer les effets néfastes des changements climatiques.

Ainsi, dans le but de contribuer à la mise en application de la « Vision » de la Ville de Québec, dans « Place aux arbres », les membres du conseil de quartier de Saint-Sacrement ont adopté une résolution, à leur assemblée du 4 février 2016, dans laquelle ils souhaiteraient que la Ville de Québec puisse :

- **Adopter un règlement et publier une politique sur l'abattage des arbres** par les promoteurs, les citoyens et les services de voirie municipale; le règlement devrait prévoir des secteurs qui mériteraient d'être protégés à tout prix, en particulier ceux où l'on trouve des rues ornées de rangées d'arbres majestueux, qui font la beauté et l'attrait du quartier.
- **Soumettre rapidement à la consultation de la population la vision de la Ville** sur le développement du secteur Belvédère, lequel demeure un pôle de développement extrêmement important pour l'avenir de notre quartier. Cela concerne, en particulier, les aménagements urbains et le verdissement.
- **Établir l'indice de canopée à partir du périmètre d'urbanisation** pour chacun des quartiers et par type d'utilisation du sol : résidentiels, uni et multifamiliaux, commerciaux, institutionnels, moyens de transports, etc., et ce, afin d'établir un meilleur équilibre du couvert végétal entre chacun des quartiers.

- **Poursuive les travaux entrepris pour faire du coteau Sainte-Geneviève un legs patrimonial**, à la fois pour les résidents actuels et les générations futures.
- **Adopter un plan stratégique d'intervention en milieu forestier urbain** qui permettrait de concrétiser davantage la « Vision » de la Ville dans « Place aux arbres », et de mieux faire connaître aux résidents de Québec les intentions précises de la Ville sur la gestion des arbres dans leurs quartiers respectifs.

Parmi les recommandations de Québec Arbres, on constate que l'organisme préconise, pour la Ville de Québec, une hausse de l'indice de canopée de 35 % à 40 %, ce qui correspond d'ailleurs à celui déjà proposé par la Ville de Toronto.

### **2.2.3 Assurer le suivi du plan de mobilité durable**

Tous les travaux du projet « Vélo boulevard » ont été effectués à l'été 2015 (voir la Section 2.3.1 paragraphe 1). Toutefois, des citoyens, habitant à proximité du parc Bellevue, ont fait connaître leurs revendications sur des problèmes de sécurité piétonne et de circulation automobile causés par la création du tronçon prolongeant la rue de Vimy, où est située aussi la piste cyclable.

Des panneaux limitant la vitesse automobile à 30 km/h ont été ajoutés près du tronçon de l'Institut Saint-Joseph et du collège Stanislas, à l'automne 2015, à la suite des démarches effectuées par le conseil de quartier pour la rue Joffre ainsi que la rue de Vimy (pour la section de la piste cyclable qui emprunte l'avenue de Vimy sur le Domaine Bellevue)

Plusieurs résidents du quartier se sont plaints de nombreux problèmes causés par l'augmentation de la circulation automobile et des déplacements des élèves et des piétons autour de l'École internationale de Saint-Sacrement. Ces griefs ont d'ailleurs fait l'objet de plusieurs séances du conseil de quartier. (NB : Se référer à la Section 2,3.2, *Favoriser les initiatives citoyennes* (...). où l'on trouvera une description plus détaillée des problématiques en cause.)

### **2.2.4 Réflexions et actions autour des projets : îlot Belvédère, coteau Sainte-Geneviève, les petits boisés, PPU pour le pôle urbain Belvédère**

Le 22 octobre 2015, la Ville de Québec annonçait qu'elle entamait un particulier un PPU pour le pôle urbain Belvédère. Il est important de mentionner que le quartier Saint-Sacrement représente une portion considérable, soit environ 80%, du territoire visé par ce PPU. Le pôle urbain Belvédère constitue un endroit névralgique pour ce secteur de la

ville : il est traversé par trois axes majeurs de transports, soit le chemin Sainte-Foy, le boulevard René-Lévesque et la Grande Allée. Cette localisation stratégique, au cœur même de trois quartiers, confère à ce territoire une attractivité pour toutes les activités urbaines.

Par la même occasion, la Ville lançait un sondage afin de connaître les besoins des résidents et des usagers de ce secteur. Le sondage a eu lieu entre le 22 octobre et le 12 novembre 2015. Par la suite, le 26 novembre 2015, la Ville de Québec a convoqué à une séance d'information les représentants des 3 conseils de quartier visés directement par le PPU, soit le conseil de quartier de Saint-Sacrement, de Montcalm et de Sillery. La rencontre avait pour objectif de présenter un bref portrait du territoire visé par le PPU pour le pôle urbain Belvédère et de permettre aux membres des conseils de quartier de faire connaître leurs attentes et leurs préoccupations à l'égard du développement futur de leurs quartiers respectifs.

Le conseil de quartier de Saint-Sacrement a mis sur pied un comité de travail dans le but de préparer un mémoire qui sera présenté lors des audiences publiques de consultations, que la Ville devrait organiser au cours de l'année 2016. Le conseil de quartier de Saint-Sacrement a aussi proposé aux conseils de quartier de Montcalm et de Sillery d'adopter une résolution conjointe pour demander à la Ville de prévoir un délai de 60 jours, entre la tenue d'une séance d'information sur les zones concernées par le projet du PPU pour le pôle urbain Belvédère, et la date des séances de consultation sur le programme proposé par la Ville.

Le pôle urbain Belvédère occupe certainement une place centrale dans la ville de Québec. Situé sur le plateau de la Haute-Ville, il est à mi-chemin entre les deux principales destinations de la région : le secteur du centre-ville et de la colline Parlementaire, ainsi que celui du plateau centre de Sainte-Foy.

Le PPU pour le pôle urbain Belvédère, couvre un territoire d'une superficie de 1,68 km<sup>2</sup>.

Ses limites exactes sont les suivantes :

- Au nord, le coteau Sainte-Geneviève
- À l'est, la rue Murray, l'avenue De Bienville, l'avenue des Laurentides et le Parc des Champs-de-Batailles
- Au sud, l'avenue George-VI, l'avenue De Laune et la Grande Allée
- À l'ouest, l'avenue Holland et l'avenue Saint-Sacrement.

Voici les principales étapes du PPU pour le pôle urbain Belvédère :

Automne 2015

*1. Collecte des besoins, en ligne*

Automne 2015 - Hiver 2016

*2.Élaboration du projet de PPU et de la réglementation*

Printemps 2016

*3. Consultations publiques*

## **2.3 Circulation et stationnement**

### **2.3.1 Participer à toutes les étapes du projet de la piste cyclable**

#### **1) Suivi des projets de réalisation de la piste cyclable**

Les travaux pour la réalisation du projet de voie cyclable « Vélo boulevard » ont été terminés à la fin de l'automne 2014. Au printemps de 2015, quelques terre-pleins ont été aménagés avec des plantes vivaces dans ceux des rues Cardinal-Bégin, Louis-Fréchette et celui de la rue Raymond-Casgrain, entre les rues Joffre et Louis-Fréchette. Il n'y a pas eu d'autres rencontres du comité de suivi du projet « Vélo-boulevard » en 2015. Le conseil de quartier souhaite que la Ville effectue un entretien régulier du marquage au sol, de la signalisation, des plantations d'arbres et des aménagements afin d'assurer la sécurité des usagers.

#### **2) Table de concertation vélo des conseils de quartier**

La Table de concertation vélo regroupe une cinquantaine de représentants, issus de 27 quartiers de la ville de Québec. C'est le coordonnateur du comité sur le plan de mobilité durable qui représente le quartier Saint-Sacrement. Une première rencontre a eu lieu le 16 mars 2015, puis des rencontres mensuelles ont suivi jusqu'en décembre 2015 pour un total de 5 rencontres.

La Table de concertation sur l'usage du vélo s'est donné le mandat de consultation sur toute question visant l'amélioration des déplacements à vélo sur le territoire de la Ville. La Ville de Québec n'a pas souhaité reconnaître comme interlocuteur privilégié la Table de concertation en matière de déplacement à vélo. Cependant, la Ville a délégué M. Jean-François Martel, conseiller en planification du transport au Service de la planification et de coordination de l'aménagement du territoire, à titre d'observateur. Ce dernier collabore aux travaux de la Table lorsque nécessaire.

Le conseil de quartier de Saint-Sacrement a contribué aux travaux de cette table de concertation par l'adoption d'une résolution, en juin 2015, dans laquelle il formulait 12 principes qui venaient compléter les 5 principes du plan directeur du réseau cyclable de la Ville de Québec rédigé en 2008. Une rencontre a eu lieu le 14 décembre 2015 et une autre a été effectuée par la Ville concernant la révision du plan directeur du réseau cyclable à laquelle ont participé : monsieur Jean-François Martel, conseiller en planification du transport au Service de la planification et coordination de l'aménagement du territoire, madame Marie-France Loiseau, directrice au Service de la planification du développement du territoire et monsieur Gilles Dufour, directeur général-adjoint au Service eau, environnement et équipements d'utilité publique.

Parmi les sujets abordés lors de cette discussion on note : l'annonce de 66 projets; la réalisation de plus de 90 km de voies cyclables dans les 5 prochaines années; un engagement pour faire en sorte que le vélo devienne vraiment un mode de transport urbain (cet engagement vise à augmenter la part modale du vélo et à faire la promotion du vélo à Québec.) Il n'y a pas eu de rencontres. Tout en respectant la finalité de cette table de concertation, le conseil de quartier de Saint-Sacrement restera ouvert à toute forme de coopération avec la Ville de Québec pour les projets futurs de pistes cyclables.

### **3) Nouveaux circuits d'autobus « eXpress 300 » dans le quartier Saint-Sacrement**

Le Réseau de transport de la Capitale (RTC) a réalisé son plan d'action concernant les circuits « eXpress 300 ». Le changement majeur a été le choix et l'organisation d'un lieu d'attente temporaire pour tous les autobus de ce circuit. L'endroit est situé au coin nord-ouest de l'intersection du boulevard Charest et de l'avenue Saint-Sacrement et permet l'attente des autobus à cet endroit. L'initiative résulte d'une consultation du RTC auprès des conseils de quartier de Saint-Sacrement et de Saint-Sauveur en septembre 2014.

Il est maintenant possible, depuis l'automne 2014, de regrouper l'attente des autobus du circuit « eXpress 300 » à cet endroit et ainsi d'éviter l'attente en face du parc Saint-Sacrement et sur le chemin Sainte-Foy, à la hauteur de la rue Marois.

Ce changement de zonage étant temporaire, il sera essentiel de trouver une solution permanente, puisque la circulation des autobus sur le boulevard de l'Entente amène toujours son lot de désagréments vécus quotidiennement par les résidents du quartier et par les personnes (automobilistes, cyclistes et piétons) qui y circulent. Nous devons donc surveiller de près les décisions du RTC concernant les périodes de passage du circuit « eXpress 300 » sur le boulevard de l'Entente, lequel demeure en service malgré les congés scolaires et les périodes de fermeture prolongées du cégep Garneau. Le conseil de quartier entend donc suivre ce dossier de près en 2016.

### **2.3.2 Favoriser les initiatives citoyennes visant des déplacements sécuritaires pour toutes les catégories d'usagers (piétons, vélos, autos, autobus et véhicules de services)**

Au cours de leur première assemblée, tenue le 20 janvier 2015, des membres de l'organisme de participation des parents (OPP) de l'École internationale de Saint-Sacrement ont présenté au conseil de quartier le plan de déplacements de l'École internationale de Saint-Sacrement. Une présentation formelle, intitulée *Améliorons la sécurité sur le chemin de l'école afin de favoriser les déplacements actifs*, a eu lieu lors de l'assemblée générale annuelle le 22 avril 2015. Les membres de l'OPP, qui sont des résidents du quartier, ont expliqué de façon concise les problèmes touchant les déplacements des enfants qui fréquentent l'École internationale de Saint-Sacrement. Ils ont souligné que les habitudes de déplacements ont varié passablement au cours des dernières décennies et qu'il y a, aujourd'hui, beaucoup moins de jeunes qui marchent jusqu'à l'école.

En effet, de plus en plus de parents vont reconduire leurs enfants à l'école en voiture, ce qui augmente le trafic autour de l'école. Cette situation contribue à augmenter l'insécurité des parents qui en viennent à vouloir reconduire eux-mêmes leurs enfants à l'école en voiture. L'OPP de l'École internationale de Saint-Sacrement a élaboré un plan de mobilité durable local pour mettre fin à ce cercle vicieux et pour promouvoir les modes de transport collectifs et actifs. La situation de l'École internationale de Saint-Sacrement est en effet tout à fait particulière, puisqu'une très large proportion des élèves qui la fréquentent habite dans un rayon de moins d'un kilomètre de l'école. Or, l'École internationale de Saint-Sacrement est aussi située au centre des axes de transit où le trafic automobile est très dense : un grand nombre de voitures circulent matin et soir, de la banlieue vers la ville, puis de la ville vers la banlieue. Ce va-et-vient continu crée un climat peu favorable aux déplacements actifs des élèves, d'autant plus qu'on a répertorié dix accidents survenus autour de l'école au cours des dernières années.

Le plan de l'OPP de l'École internationale de Saint-Sacrement comprend plusieurs mesures visant à agir sur les facteurs qui influencent les comportements en transports, soit la configuration urbaine, l'aménagement des rues et le sentiment de sécurité. Des discussions sont toujours en cours avec la Ville pour l'amélioration de cet axe et ce dossier sera suivi par le conseil de quartier au cours de l'année 2016.

## **2.4 Visibilité et actions communautaires du conseil de quartier**

### **2.4.1 Réalisation d'une œuvre d'art pour le Centre communautaire Saint-Sacrement**

L'envolée, sculpture de l'artiste d'origine mexicaine, Helga Schlitter, a été inaugurée le 27 avril 2015 dans le parc Saint-Sacrement où elle demeurera exposée en permanence. Avec ses sept branches en aluminium, ornées aux extrémités de papillons en verre coloré, cette œuvre représente bien l'esprit d'entraide des résidents du quartier et s'harmonise avec le paysage changeant de nos saisons. Ajoutons qu'elle illustre également le caractère à la fois joyeux et ludique que les Loisirs Saint-Sacrement ont toujours reflété. Choisie à la suite d'un concours public, cette magnifique sculpture doit son origine à une initiative du conseil de quartier. La cérémonie du dévoilement de L'envolée a été organisée pour souligner les 50 ans d'existence des Loisirs Saint-Sacrement de même que la construction de la nouvelle salle communautaire.

Le conseil de quartier de Saint-Sacrement a contribué pour un montant de 5 000 \$ à la réalisation de la sculpture et a effectué les démarches pour obtenir le financement nécessaire de la Ville de Québec et du ministère de la Culture et des Communications. Le budget de 40 000 \$, alloué pour la réalisation de cette œuvre d'art, provient de l'Entente de développement culturel intervenue entre la Ville de Québec, le ministère de la Culture et des Communications, de même que des contributions du conseil de quartier de Saint-Sacrement, des Loisirs Saint-Sacrement, de partenaires privés ainsi que de citoyens et de gens d'affaires du quartier.

À travers cette œuvre, le conseil de quartier de Saint-Sacrement souhaite sensibiliser les citoyens du quartier Saint-Sacrement aux arts visuels.

### **2.4.2 Dénomination du Centre communautaire Saint-Sacrement**

À la suite de suggestions d'organismes pour déterminer le nom du centre communautaire du quartier Saint-Sacrement est situé au 1360, boulevard de l'Entente, le Comité de toponymie de la Ville de Québec a opté pour la dénomination de Centre communautaire Saint-Sacrement. Cette décision a été entérinée par le conseil de la Ville le 21 septembre 2015. Les organismes consultés ont été principalement : le conseil d'administration du centre des Loisirs Saint-Sacrement et les Pères du Saint-Sacrement. Après la dénomination du centre, une signalétique devrait être mise en place dans les prochains mois et le dossier sera suivi par le conseil de quartier.

### 2.4.3 Participation des membres du conseil aux événements du quartier

*Le contexte historique :* Le programme d'animation de quartier est issu d'une consultation publique qui a eu lieu en 1999. Il est ressorti de cette consultation qu'il manquait d'événements à caractère libre et non structuré, amenant les gens du quartier à sortir, se divertir et à fraterniser entre eux.

À l'origine, les membres du conseil de quartier de Saint-Sacrement ont participé bénévolement à l'organisation de quelques concerts à l'été 1999 et 2000 et également lors d'un concert de Noël. Au même moment, le Centre des loisirs Saint-Sacrement s'est impliqué dans l'organisation de films en plein air à l'été 2000. C'est ainsi qu'est née une collaboration étroite entre les deux organismes au début des années 2000, avec comme objectif d'offrir de l'animation urbaine dans le quartier Saint-Sacrement. Au fil du temps, le Centre des Loisirs Saint-Sacrement a pris la direction du programme d'animation. Le conseil est évidemment très fier d'avoir collaboré au lancement de ce programme et de cette prise en charge par le milieu qui veillera à en assurer la pérennité.

*L'animation de quartier en 2015 :* Saint-Sacrement est l'un des quartiers de Québec où l'animation urbaine est des plus présentes annuellement. En général, ces événements sont offerts gratuitement à la population.

Voici le portrait des activités de 2015 :

Février : Fête d'hiver, au parc Saint-Sacrement (plus de 2 000 personnes)

Mai : *Party hot dog*, au parc Saint-Sacrement (plus de 500 personnes)

Août : « Rendez-vous d'août », au parc Saint-Sacrement (plus de 2 500 personnes)

Août : Fête des récoltes, sur le chemin Sainte-Foy, avec l'Association des Gens d'Affaire (plus de 3 000 personnes et 200 bénévoles)

Octobre : Fête de l'Halloween, au Centre des loisirs Saint-Sacrement (plus de 600 personnes)

Décembre : Concert de Noël, à l'église Saint-Sacrement (plus de 1 000 personnes)

Comme par les années passées, le conseil de quartier a tenu à être présent à chacune de ces activités. Par ailleurs, à certaines occasions particulières, le conseil a aménagé un kiosque et distribué divers dépliants d'information pour mieux faire connaître le conseil de même que le quartier Saint-Sacrement. Également, les membres du conseil de quartier ont consacré plusieurs heures de bénévolat pour les activités organisées par le Centre des Loisirs Saint-Sacrement.

#### 2.4.4 Les « Rendez-vous d'août »

##### *Les « Rendez-vous d'août »*

En lien avec l'engagement habituel du conseil de quartier dans le développement de l'animation de quartier, les « Rendez-vous d'août » ont été pris en charge par le Centre des Loisirs cette année. Cet événement annuel s'adresse principalement aux personnes âgées et aux retraités, qui sont très nombreux dans le quartier. En 2015, les « Rendez-vous d'Août » ont connu un vif succès auprès de la population du quartier Saint-Sacrement pour une quatrième année consécutive.

Lors de la première et de la deuxième année, des membres du conseil d'administration du conseil de quartier ont collaboré activement à la mise en œuvre des projets « Rendez-vous d'août » et « Zone mieux vivre », du Centre des Loisirs Saint-Sacrement, de même qu'à la création d'un tournoi de pétanques.

Évidemment, tout comme pour les autres événements visant l'animation de la vie du quartier, le conseil est absolument satisfait du succès que cet événement connaît auprès de la population du quartier et souhaite la poursuite de ces activités par le Centre des Loisirs pour les années à venir. Plusieurs membres du conseil de quartier collaborent chaque année, à titre de bénévoles, à la réussite de ce rendez-vous annuel.

### 3 LES PARTENARIATS

#### 3.1 *Connaissance du quartier*

Un réseau de collaboration et de partenariat, appelé le Réseau Entraide Saint-Sacrement, existe depuis quelques années. Les partenaires du réseau proviennent de plusieurs secteurs dont : les établissements scolaires, les entreprises, les centres communautaires, les centres d'hébergement, les regroupements d'aînés, les chorales, le conseil de quartier, le conseiller municipal, les députés, l'association des gens d'affaires. Le but poursuivi est de répondre aux besoins du milieu et de développer le quartier Saint-Sacrement.

Les objectifs du réseau sont les suivants :

- Consolider les liens entre les organismes, qui collaborent déjà ensemble, et créer des moments d'échanges favorisant le tissage de nouveaux liens et des partenariats.
- Positionner les organismes proactifs du quartier comme étant des références et faire en sorte qu'ils soient tenus au courant des actions entreprises dans le quartier (ex. la Caisse Desjardins, le CLSS, le YWCA, le conseil de quartier et l'Association des Gens d'Affaire (A.G.A)).

- Créer une liste des organismes du milieu.
- Réaliser de petits états généraux pour identifier les priorités des organismes du milieu.
- Mettre en place des sous-comités afin de faire progresser certains projets.

En 2015, trois comités ont été formés, soit un comité sur la foire du bénévolat, un comité sur l'échange de bénévoles entre organismes et un comité sur le dîner de reconnaissance des responsables de bénévoles.

Le conseil de quartier de Saint-Sacrement est heureux de constater qu'il existe une véritable prise en charge du milieu par les partenaires du réseau. Cela conduit à des avancées réelles dans la mobilisation des organismes du milieu et dans le développement du bénévolat.

#### **4 LES ÉTATS FINANCIERS**

Voir les annexes 1 et 2.

**A N N E X E 1**

**LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-SACREMENT**

**ÉTATS FINANCIERS**

**AU 31 DÉCEMBRE 2015**

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015**  
**CONSEIL DE QUARTIER SAINT-SACREMENT**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	1074	7091
<b>Actif à long terme</b>		
Part de qualification	<u>5</u>	<u>5</u>
<b>Total</b>	<u>1079</u>	<u>7 096</u>
 <b>Passif et actif net</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs	190	379
Engagements financiers (projets non terminés)		5 000
	<u>190</u>	<u>5 379</u>
<b>Actif net non affecté</b>	<u>889</u>	<u>1 717</u>
<b>Total</b>	<u>1079</u>	<u>7 096</u>

Au nom du conseil de quartier de Saint-Sacrement :

\_\_\_\_\_  
Mme Danièle Grondines, présidente

\_\_\_\_\_  
M. Pedro Marquez, trésorier

**ANNEXE 2**

**LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-SACREMENT**

**ÉTATS FINANCIERS**

**AU 31 DÉCEMBRE 2015**

**ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION  
DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE  
31 DÉCEMBRE 2015 DU CONSEIL DE QUARTIER  
SAINT-SACREMENT**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Subventions – Ville de Québec		
Fonctionnement -	<b>0</b>	<b>1 268</b>
Projets	<b>632</b>	<b>5200</b>
Projets – Subventions reportées des années précédentes		<b>463</b>
Autre	<b>400</b>	<b>0</b>
	<u><b>1032</b></u>	<u><b>6 930</b></u>
<b>Charges</b>		
Fonctionnement	<b>1578</b>	<b>1 354</b>
Chèque à radier (fonctionnement 2013)		<b>(95)</b>
Projets réalisés	<b>5632</b>	<b>280</b>
Projets reportés		<b>5 000</b>
	<u><b>7210</b></u>	<u><b>6 539</b></u>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<b>(6178)</b>	<b>391</b>
<b>Actif net non affecté au début de l'exercice</b>	<u><b>1717</b></u>	<u><b>1 326</b></u>
<b>Actif net non affecté à la fin de l'exercice</b>	<u><b>889</b></u>	<u><b>1 717</b></u>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 DÉCEMBRE 2015****Note 1. Statut et nature des activités**

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 13 mai 1997, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom de Conseil de quartier de Saint-Sacrement.

Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la Politique de consultation publique de la Ville de Québec, adoptée par le conseil de ville.

**Note 2. États financiers vérifiés**

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.R.Q., chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

**Note 3. Vérification de conformité**

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.

